

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2014
Publication : 22/12/2014

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Dr Marie-Pierre FAHRNER



Conseil Général
Haut-Rhin

Direction Enfance Santé Insertion
Service de Protection Maternelle, Infantile
et Promotion de la Santé

ARRETE SOLIDARITE N°2014-00327 du 15 décembre 2014

**PORTANT abrogation de l'autorisation de fonctionnement
de l'établissement d'accueil d'enfants de moins de six ans
"Les Petits Chaperons Rouges", sis au 41 rue du Vieil Armand à WITTENHEIM (68270)**

- VU** La loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.
- VU** La loi n°83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat.
- VU** Le décret n°92-785 du 6 août 1992 relatif à la Protection Maternelle et Infantile.
- VU** Les articles L 2324-1 et suivants du Code de la Santé Publique.
- VU** Les articles R 2324-16 à R 2324-48 du Code de la Santé Publique (décret n°2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans).
- VU** L'arrêté ministériel du 26 décembre 2000 relatif aux personnels des établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans.
- VU** L'arrêté du Président du Conseil Général du Haut-Rhin n° Solidarité-2014-00028 du 23 janvier 2014 portant modification de l'autorisation de fonctionnement de l'établissement d'accueil d'enfants de moins de six ans "Les Petits Chaperons Rouges", sis 41 rue du Vieil Armand à WITTENHEIM.
- VU** Le courrier de Madame BOYER, Directrice juridique de la société "Les Petits Chaperons Rouges" (92110 CLICHY), en date du 6 octobre 2014.
- VU** Le courrier de Madame MEHLEN, Vice-Présidente déléguée aux services des familles de Mulhouse Alsace Agglomération, en date du 27 novembre 2014 informant de la reprise en gestion directe du multi-accueil situé 41 rue du Vieil Armand à WITTENHEIM.

SUR Proposition du Directeur Général des Services.

ARRETE

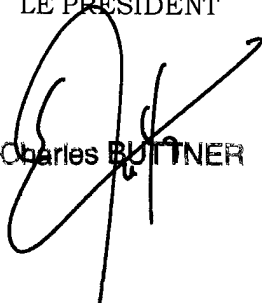
ARTICLE 1^{er} -

Suite à la reprise en gestion directe du multi-accueil situé 41 rue du Vieil Armand à WITTENHEIM par Mulhouse Alsace Agglomération, 2 rue Pierre et Marie Curie à MULHOUSE, en date du 1^{er} octobre 2014, l'arrêté Solidarité n°2014-00028 du 23 janvier 2014 qui permettait au multi-accueil "Les Petits Chaperons Rouges" de fonctionner est abrogé.

ARTICLE 2 -

Le Directeur Général des Services du Département du Haut Rhin, le Directeur Général Adjoint chargé de la Solidarité, et le Président de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Il sera notifié à Monsieur le Maire de la commune de Wittenheim, à Monsieur le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales du Haut Rhin et publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

LE PRESIDENT


Charles BUTTNER